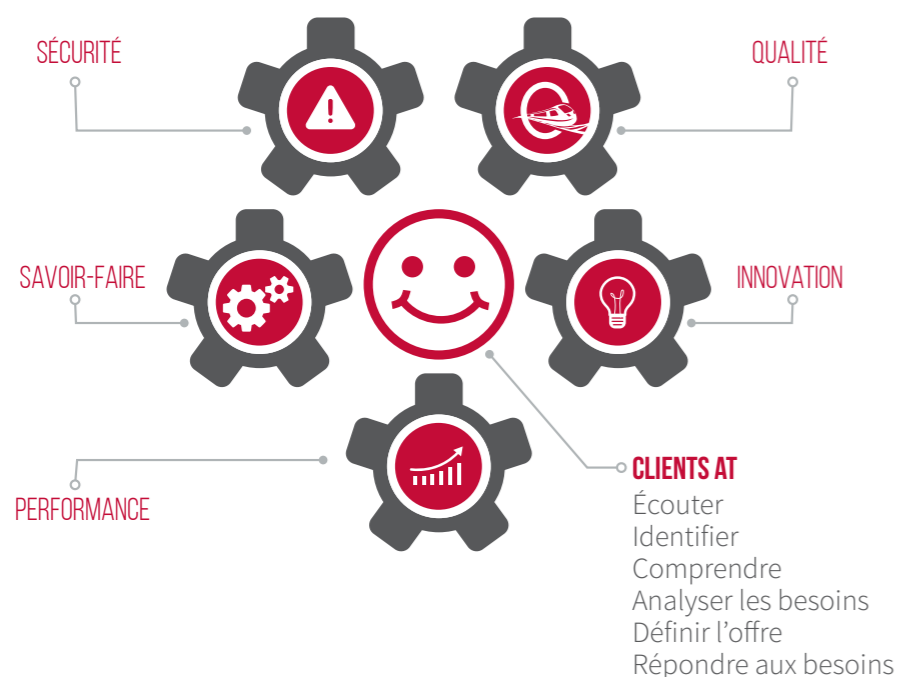


POLITIQUE ACHATS CFL

L'objectif principal de la Politique Achats des CFL est la satisfaction des clients internes et externes du Groupe par la mise en place d'un processus d'achat efficace et efficient pour acquérir des biens, services et travaux de qualité au juste prix. Elle est d'application pour l'ensemble des sociétés et services composant le Groupe CFL.

En ligne avec la stratégie CFL, les principes directeurs de la Charte des valeurs «CORE2» et notre démarche RSE, le Service Achats de la maison-mère et les Services Achats des filiales sont responsables de la mise en œuvre de la politique Achats et de la gestion des achats, en restant à l'écoute des activités cœur de métier des CFL et en prospectant continuellement le marché à la recherche des meilleures solutions pour atteindre une création de valeur ajoutée maximale pour le Groupe CFL.



Dans cette optique, la Politique Achats s'articule autour de 10 piliers :

1. ENGAGEMENT CLIENT

Le client est au cœur des priorités du Service Achats, ce qui se traduit par écouter le client interne, identifier, comprendre, aider à formuler et décrire les besoins (cahier des charges) pour trouver des solutions d'achat adaptées.

2. ENGAGEMENT DE SÉCURITÉ

Dans le travail quotidien du Service Achats, la sécurité est prise en compte comme un élément fondamental et indispensable pour garantir la pérennité et la performance de l'entreprise, ainsi que le plus haut niveau de sécurité pour nos collaborateurs et clients.

3. ENGAGEMENT DE QUALITÉ

Le Service Achats recherche de manière permanente des biens, services et travaux de qualité.

4. OPTIMISATION DES COÛTS

Le Service Achats centralise et regroupe tous les achats afin de pouvoir utiliser pleinement le pouvoir d'achat du Groupe dans les négociations. Il s'oblige à acquérir les biens, services et travaux au meilleur coût total tout en fournissant la qualité attendue par le client interne. L'évaluation des offres ne se fait pas seulement par rapport au seul critère du prix d'acquisition (sauf cas pertinents) mais intègre une approche «coût du cycle de vie».

5. RAPIDITÉ ET GARANTIE DE LA DISPONIBILITÉ

La planification des achats sur base des demandes des Services pour l'année permettra au Service Achats de réduire au maximum les délais d'approvisionnement tout en garantissant les meilleures conditions de disponibilité.

6. RESPECT DES DROITS HUMAINS

Les acheteurs sont tenus de veiller à imposer, dans le cadre des documents contractuels, le respect de la législation et la réglementation en matière de droit social et du travail vis-à-vis du personnel des fournisseurs et des éventuels sous-traitants et doivent ensemble avec le fournisseur s'intéresser au respect des droits humains sur l'ensemble de la chaîne de valeur en amont, pour encourager les bonnes pratiques de responsabilité sociale.

7. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Le Service Achats intègre des critères liés au respect de l'environnement dans les différents documents d'achat. Ensemble avec les fournisseurs et clients internes, les acheteurs prennent en compte l'impact des décisions d'achat sur notamment l'utilisation de matières, la pollution, les déchets, le cycle d'utilisation/durée de vie économique ou le recyclage.

8. ATTRIBUTION DE MARCHÉ ET SÉLECTION DE FOURNISSEURS

Les attributions de marché sont effectuées dans le respect des règles de marchés publics et dans un esprit de sélection transparent, non-discriminatoire et équitable : La sélection des opérateurs économiques et l'attribution de marché sont effectuées en fonction de critères qui sont objectifs et prédéfinis dans les documents d'achats. Les achats sont systématiquement réalisés dans une optique de partenariat et suscitent, lorsque cela est pertinent, des offres des fournisseurs et prestataires régionaux ainsi que des acteurs socialement responsables. L'attribution finale est réalisée systématiquement en faveur de l'offre économique la plus avantageuse.

9. INNOVATION ET RECHERCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE

Le Service Achats, dans la prospection du marché, s'intéresse tout particulièrement au progrès technologique dans le but de pouvoir proposer et conseiller les meilleures solutions répondant aux contraintes des activités des CFL. Le Service Achats encourage activement les opérateurs à proposer des variantes par rapport au cahier des charges présenté.

Les acheteurs s'appuient sur les nouvelles technologies à la recherche des meilleures solutions pour les clients. Nous considérons nos fournisseurs comme une partie prenante clé du Groupe, avec laquelle nous nous engageons dans une démarche de dialogue et d'amélioration continue.

10. ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ DES COLLABORATEURS

Les collaborateurs du Service Achats agissent de manière intègre et respectent les lois et procédures internes. Ils proscrivent toute forme de corruption. Ils se doivent d'informer leur hiérarchie de toute situation potentielle de conflit d'intérêt, notamment en cas de lien familial ou de participation financière avec / au sein de l'un des opérateurs économiques candidat / soumissionnaire.

